

LES ESPECES INVASIVES :

« De la vigilance plus que de l'affolement ! »

Certaines îles, certaines régions du globe ont vu la physionomie de leurs paysages et écosystèmes radicalement changer suite à l'apparition puis l'intrusion d'espèces qui ne s'y étaient jamais développées. L'Europe centrale est un des grands domaines les moins concernés par ce phénomène.

Si une vraie vigilance s'impose, en revanche le sujet ne doit pas éluder la première cause d'érosion de la biodiversité : la diminution et l'altération des milieux.

EN RÉSUMÉ...

> Pour un usage réfléchi des mots : indigène, invasive ou indésirable ?

> Pour une relativisation du problème

> Pour une responsabilisation de tous



1/ Ragondin (© D. Drouet)

2/ Renouée du Japon (© CPIE Sèvre et Bocage)

> POUR UN USAGE RÉFLÉCHI DES MOTS : INDIGÈNE, INVASIVE OU INDÉSIRABLE ?

Les invasions biologiques affolent davantage les médias que l'observateur rigoureux et les papiers relatant le sujet sont innombrables. Le vocabulaire employé est plus ou moins choisi. Certains termes répondent à des définitions scientifiques, d'autres véhiculent des valeurs ou des jugements. Voici quelques définitions afin d'avancer vers un usage des mots en toute connaissance.

- > **Indigène** (contraire : *exogène*) : se dit d'une espèce ayant colonisé un territoire par des moyens naturels ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais dont la présence est attestée avant 1500 après JC (pour les plantes).
- > **Invasive** (préféré à « envahissante ») : se dit d'une espèce introduite volontairement ou non par l'homme sur un territoire donné et dont la prolifération cause des dommages écologiques ou socio-économiques.
- > **Indésirable** : il serait dangereux d'appliquer le terme d'indésirable à l'espèce invasive, tout au plus faudrait-il le réserver à l'action négative de cette espèce au sein des milieux.

> POUR UNE RELATIVISATION DU PROBLÈME

Frelon, coccinelle et capricorne asiatiques, écrevisse de Louisiane et jussies américaines... Les phénomènes d'invasions biologiques retracent fidèlement les voies privilégiées de nos échanges commerciaux et semblent dessiner des territoires d'envahisseurs des contrées envahies.

Cependant, il convient de se rappeler que les premiers grands phénomènes d'invasions sont le fait de colons européens à la recherche puis l'exploitation des « nouveaux mondes ». Chiens, chats, belettes, alouettes et moineaux prolifèrent en Nouvelle-Zélande qui a perdu 40 % de ses espèces d'oiseaux indigènes. Pour autant, cet état de fait ne peut se généraliser à l'Europe où seules quelques espèces indigènes seraient menacées par les invasions. Certains experts taquineurs rappellent même que l'arrivée d'une moule douce (*Dreissena polymorpha*) a permis localement aux stocks de canards plongeurs (*fuligules*) de se refaire une santé ! Des promeneurs nous



1/ Écrevisse de Louisiane (© D. Drouet)

2/ Tomate jaune Saint-Vincent, espèce exogène non invasive (© CPIE Sèvre et Bocage)

indiquent que l'eau de la Loire n'avait jamais été aussi transparente que depuis l'arrivée des Corbicules !

Les invasions biologiques doivent donc s'entendre tout au plus comme un facteur aggravant de la biodiversité et appellent à ce titre à la vigilance de chacun.

> POUR UNE RESPONSABILISATION DE TOUS

Les invasions biologiques sont à l'origine un phénomène naturel (vents, courants marins...) mais dont la fréquence et les effets ont été très sérieusement multipliés par l'intervention – consciente ou non – des hommes. Pour limiter leurs effets, chacun doit être vigilant à son niveau.

> La communauté scientifique doit continuer d'élaborer en toute rigueur des listes noires et suivre l'évolution du phénomène ;

> Les collectivités peuvent intégrer dans leurs projets d'aménagement une mieux disance environnementale permettant d'exclure de facto l'implantation de certaines espèces invasives (exemple de l'acacia). Les travaux de restauration de milieux et de génie écologique doivent être soutenus.

> Les maîtres d'œuvre, les entreprises de travaux publics et de paysagistes doivent intégrer ce phénomène (nettoyage des engins de chantier, devenir des déchets de chantier...) dans leur quotidien.

> Les associations doivent poursuivre leur travail d'information et de sensibilisation des publics avec objectivité et sans catastrophisme tout en rappelant bien que le premier problème en matière de biodiversité est la disparition et la simplification des milieux.

> Le grand public doit comprendre qu'un acte de plantation ou d'embellissement n'est jamais anodin. Il doit savoir que certaines espèces sont protégées et qu'il est interdit de les prélever. Prendre les autres espèces dans la nature (en vacances par exemple) pour les planter chez soi peut être problématique. Les aquariophiles ne doivent en aucun cas relâcher leurs « protégés » (faune et flore) dans la nature. Les pêcheurs doivent être vigilants sur les poissons qu'ils introduisent et les plantes qu'ils installent.

Retrouvez toutes les prises de position du réseau sur

www.urcpi-paysdelaloire.org

> Les associations : prestataires ou partenaires des collectivités ?

> Le bois énergie : comment éviter de scier le pommier pour récolter des pommes ?

> etc.

L'URCPIE, tout en reconnaissant que les invasions biologiques sont en extension dans les Pays de la Loire, constate une distorsion entre les conséquences négatives réellement produites sur les écosystèmes et l'émoi qu'elles suscitent dans la presse et (donc) l'opinion.

Elle appelle à une vigilance active sur le sujet et souhaiterait surtout que l'on ne se trompe pas d'objectif : la recherche de la bonne fonctionnalité et d'une bonne santé des milieux naturels doit rester le sujet qui focalise quotidiennement nos attentions et nos actions.

POUR ALLER PLUS LOIN :

L'URCPIE se tient à la disposition de ses membres, institutions, collectivités locales et associations pour mettre à disposition des ressources documentaires, pédagogiques, humaines sur la thématique des espèces invasives.

Plus d'infos ?

Union Régionale des Centres Permanents d'Initatives pour l'Environnement des Pays de la Loire

17 rue de Bouillé / 44000 Nantes / Tél. 06 99 57 35 95 / www.urcpi-paysdelaloire.org / contact@urcpi-paysdelaloire.org



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE